

**GIP AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2016
COMPTE RENDU**

Participaient au Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public AGENCE FRANÇAISE DE L'ADOPTION, le mardi 18 octobre 2016, sous la présidence de Madame Joëlle VOISIN :

1^{er} collègue :

Ministère des Affaires sociales et de la Santé : Le Directeur général de la Cohésion sociale ou son représentant : Monsieur Jean-Philippe VINQUANT, représenté par Madame Isabelle GRIMAUULT, accompagnée de Madame Camille MARTIN.

Ministère des Affaires étrangères et européennes : Le Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire : Monsieur Nicolas WARNERY, représenté par Madame l'Ambassadrice Odile ROUSSEL, accompagnée de Madame Cécile BRUNET-LUDET.

Ministère de la Justice : La direction des Affaires civiles et du Sceau était représentée par Madame Tania JEW CZUK.

Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales représenté par Guillaume ROBILLARD était excusé.

Le Ministère de l'Outre-Mer représenté par Monsieur Le Préfet Alain ROUSSEAU était excusé.

Madame Adeline GOUTTENOIRE, personnalité qualifiée, était excusée.

2^e collègue :

Madame Martine OUAKNINE, Conseillère départementale des Alpes maritimes (06), était excusée.

Madame Bérengère POLETTI, Députée-Vice-président du conseil départemental des Ardennes (08), était présente.

Madame Catherine BOSSIS, Vice-présidente du conseil départemental de l'Aude (11), était excusée.

Madame Emmanuelle AJON, Vice-présidente du conseil départemental de Gironde (33), avait donné pouvoir à Madame Bérengère POLETTI, Députée Vice-présidente des Ardennes.

Monsieur Marcel ROGEMONT, Député-Conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine (35), avait donné pouvoir à Madame Joëlle VOISIN.

Madame Solange BERLIER, Vice-présidente du conseil départemental de la Loire (42), avait donné pouvoir à Madame Bérengère POLETTI, Députée Vice-présidente des Ardennes.

Madame Nathalie KERRIEN, Conseillère départementale du Loiret (45), était excusée.

Madame Christine GONZATO-ROQUES, Vice-présidente du conseil départemental du Lot-et-Garonne (47), était excusée.

Madame Kim ANCEAUX, Vice-présidente du conseil départemental de la Marne (51), était excusée.

Madame Michèle BERTHY, Conseillère départementale du Val d'Oise (95), avait donné pouvoir à Madame Joëlle VOISIN.

3^e collègue :

Madame Marie-Claude RIO, Présidente du Collectif Adoption internationale et Présidente FFOAA, était présente.

Madame Dominique CALVIN, Contrôleur général économique et financier, était excusée.

Monsieur Patrice LEGRAND, Commissaire du Gouvernement, était excusé.

Membres du siège de l'AFA :

Madame Béatrice BIONDI, Directrice générale du Groupement d'Intérêt Public Agence Française de l'Adoption, était présente.

Monsieur André CLAIR, Agent comptable, était représenté par Madame Martine FITAN, Adjointe.

Monsieur Éric ROUYEZ, Chef du service administratif et financier, était présent.

Madame Florence MARFAING, Chef du service international, et **Madame Christine du REAU**, Chef du service information et accompagnement, étaient présentes.

Madame Chantal CRANSAC, Chargée de communication était présente.

Madame Sandrine PEPIT, représentante du personnel était présente.

Madame Corinne LETELLIER était chargée du secrétariat de la séance.

* * *

Madame Joëlle VOISIN ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration extraordinaire du 2 décembre 2015

Le procès-verbal du Conseil d'administration extraordinaire du 2 décembre 2015 est approuvé.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 février 2016

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 23 février 2016 est approuvé.

Madame Joëlle VOISIN suggère un changement dans l'ordre de présentation des points à l'ordre du jour : elle propose que les travaux du Conseil portent en premier lieu sur le rapprochement AFA/GIPED, compte tenu d'une récente décision ministérielle.

III. Rapprochement AFA/GIPED état d'avancement

Madame Isabelle GRIMAULT donne lecture d'une déclaration transmise par le cabinet de la ministre des Familles. Cette déclaration est relative à la dernière décision ministérielle concernant le projet de regroupement de l'AFA et du GIPED. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration du GIPED le lendemain.

« Faute de véhicule législatif adapté, le projet de regroupement entre le Groupement d'intérêt Public Enfance en Danger et l'Agence Française de l'Adoption ne pourra se concrétiser dans un temps rapproché. Cependant le projet reste nécessaire dans un contexte de baisse constante des adoptions internationales, l'AFA ayant assuré 200 adoptions sur les 815 adoptions internationales en 2015 et pour répondre à l'objectif de créer un opérateur unique pour la protection de l'enfance au service des départements et de l'Etat.

Bénéficiaire d'une telle structure est essentiel pour les départements et pour l'Etat au moment où se met en place la réforme de la protection de l'enfance et la nouvelle gouvernance de la protection de l'enfance. Recommandé par les inspections des affaires sociales et des affaires étrangères ce regroupement doit être l'occasion de créer un outil à la bonne dimension qui assure la continuité de l'action des deux structures et favorise la coordination des interventions vis-à-vis et avec les départements autour de la protection de l'enfance intégrant une dimension nouvelle de l'adoption et tout en assurant une rationalisation des moyens.

La ministre des Famille de l'Enfance et des Droits des femmes ainsi que le ministre des Affaires étrangères et du Développement international réaffirment la nécessité et leur volonté d'un rapprochement entre ces deux structures. Le cadre d'une coopération provisoire peut être mis en place dès aujourd'hui permettant ce rapprochement, la mutualisation et la continuité des travaux communs en attendant la possibilité d'une confirmation législative. Un protocole de coopération permettra d'acter les options réalisables dans ce cadre qui pourra être proposé au comité de pilotage qui aura lieu début novembre sur la base d'une proposition de Madame SOUDOPLATOFF préfiguratrice du projet permettant par exemple le regroupement des thématiques de travail, des directions, des structures, des fonctions support ou de l'implantation immobilière. »

Madame Odile ROUSSEL souhaite rappeler que le ministère des Affaires étrangères a appris la décision de la ministre des Familles par voie de presse, ce qui a causé quelques contrariétés. Sur le fond, cette décision interroge. D'un côté, le renoncement provisoire au rapprochement, ceci jusqu'à la fin de la présente législature, est annoncé ; de l'autre, une coopération provisoire sera soumise au comité de pilotage. Ainsi, l'objectif de la réforme semble maintenu, quoique différé, mais sans qu'un horizon ait été fixé. En bref, l'incertitude règne pour l'AFA et le GIPED.

Madame Béatrice BIONDI estime que l'Agence a fait le nécessaire pour que le projet de rapprochement se réalise. En fin de compte, une décision ministérielle, semblant être prise sous la pression de familles rassemblées au cours d'une manifestation, a interrompu le projet. Si la prudence ministérielle peut être comprise, la campagne de presse autour du rapprochement a été d'une violence incroyable, au point de laisser croire que la réforme était due aux insuffisances de l'AFA. Il reste à comprendre ce qui a généré des critiques à l'égard de l'AFA, qui ne semblent pas dues aux associations de familles, avec lesquelles l'Agence entretient une relation constructive. **La Directrice générale** souligne que l'Agence a par ailleurs réalisé des économies considérables, comme peu d'autres structures publiques. Au final, elle redit à quel point elle a été choquée par certains propos véhiculés à l'encontre de l'Agence.

Madame Isabelle GRIMAULT remarque que la baisse d'activité de l'AFA est indéniable en termes de nombre d'adoptions ce qui a sans doute été pris en compte dans la décision ministérielle. Pour autant, ces difficultés ne sont pas imputables aux personnels concernés. En outre, les efforts de l'AFA pour réaliser des économies sont reconnus. Face à une évolution incontestable : la baisse du nombre d'adoptions, la question du dimensionnement de l'AFA peut être posée. Il faut rappeler par ailleurs que le suivi de

l'activité de cette dernière est partagée entre le ministère des Affaires sociales et les Affaires étrangères, le premier finançant l'activité du GIP.

Madame Isabelle GRIMAULT constate par ailleurs qu'aucune décision ne sera en effet prise avant la fin de la prochaine mandature. Entre-temps, une collaboration aussi étendue que possible peut être construite, en reprenant des sujets développés avec la Préfiguratrice et les membres du GIPED. Un rapprochement sans fusion des structures peut donc être mis en place, à travers un conventionnement dont la forme juridique reste à préciser.

Madame Bérengère POLETTI explique qu'elle a, en sa qualité de députée, assisté à la réponse de la ministre des Familles à la question orale qui lui a été posée au sein de l'Assemblée nationale. Cette réponse l'a grandement surprise.

Il est clair par ailleurs que le travail au niveau interministériel est compliqué, notamment car ce niveau est exposé aux aléas de la vie politique. Qui plus est, il semble parfois que l'Etat gère ses difficultés « en vase clos », sans faire appel, notamment, aux conseils départementaux. Parfois, ceux-ci ne sont pas consultés ou associés, et eux aussi s'en ressentent. Au final, les départements resteront sans doute favorables au rapprochement entre l'AFA et le GIPED, tout en souhaitant être mieux inclus dans les projets.

Politiquement, cette réforme est néanmoins très difficile à mener à bien en fin de mandat. L'imminence d'élections est en effet propice aux interprétations, allégations et autres manipulations de l'opinion. Initialement, un « cavalier législatif » était envisagé. Or ce véhicule est par nature assez fragile. Il est notamment exposé aux « foudres » du Conseil Constitutionnel. Il est donc compréhensible que la ministre l'ait finalement exclu.

Quoi qu'il en soit, la protection de l'enfance mérite que le processus se poursuive afin que des avancées soient réalisées.

Madame Cécile BRUNET-LUDET considère que les difficultés actuelles sont dues à la méthode retenue par la ministre, à laquelle elle s'est opposée depuis l'annonce du projet il y a deux ans. Elle déplore en particulier la façon dont le ministère des Affaires étrangères a été informé du projet. Celui-ci s'est montré solidaire avec le ministère de la Famille quand il s'est agi de défendre le projet en question, notamment devant les associations de famille, et ceci en dépit des réserves que pouvaient avoir les représentants du Quai d'Orsay sur la méthode. Pourtant, ces derniers ont appris par la presse, trois jours après, que la réforme n'aurait pas lieu. Il aurait été courtois de les prévenir, de quelque façon que ce soit. A l'inverse, en les laissant découvrir les faits *via* l'AFP, le ministère de la Famille a fait preuve à leur égard d'une attitude lamentable.

Madame Bérengère POLETTI souligne à nouveau qu'étant donné l'agenda politique, la réforme risque d'être différée. Il n'est pas sûr qu'un nouveau gouvernement la fasse sien à l'avenir. Il est encore temps de travailler à un protocole de rapprochement entre l'AFA et le GIPED. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas que l'AFA reste dans l'incertitude.

Du point de vue du grand public, la confusion a été entretenue, entre adoption internationale et AFA. De fait, si à l'avenir, une réforme est entreprise, elle devrait sans doute concerner l'adoption en général et non uniquement l'AFA ou le GIPED.

Madame Isabelle GRIMAULT estime qu'il ne faut surtout pas remettre en cause les travaux mis en œuvre dans le cadre du processus de rapprochement, y compris dans leurs aspects les plus techniques. Les deux structures ont de fait réalisé des efforts importants à ne pas négliger. Il s'avère que le projet de rapprochement n'a pu être mené à bien, mais du point de vue des Affaires sociales, quand bien même la fusion envisagée initialement n'a pas eu lieu, il n'est pas question de revenir au *statu quo ante*.

Madame Isabelle GRIMAULT prie par ailleurs les représentants du ministère des Affaires étrangères d'excuser son administration de ne pas les avoir prévenus de l'abandon de la réforme telle qu'envisagée. Quoi qu'il en soit, les sujets que le rapprochement de l'AFA et le GIPED entendait traiter, restent actuels. Ils devront continuer d'être travaillés en commun par ces deux structures.

Madame Sandrine PEPIT souligne que l'incertitude demeure, notamment pour le personnel, qui ne sait toujours pas s'il devra déménager, par exemple, ni quelle sera sa situation du point de vue contractuel.

Madame Joëlle VOISIN constate que chacun a pu exprimer ses sentiments quant à l'abandon du rapprochement ; il est temps désormais de s'atteler à définir une nouvelle feuille de route. A titre personnel, **Madame Joëlle VOISIN** exprime toute sa confiance dans la préfiguratrice, pour qui la période n'est sans doute pas facile. En tout état de cause, il faudra présenter dans les jours à venir une position rassurante pour le personnel. Désormais, l'Agence doit consacrer les temps à venir, jusqu'à la fin 2017, à construire un projet plus ambitieux, notamment pour apporter des réponses au personnel quant à sa situation contractuelle.

Madame Cécile BRUNET-LUDET ajoute qu'en dehors du sort du personnel, si la situation n'est pas traitée d'ici 18 mois, la raréfaction de l'adoption internationale elle-même aura continué de produire ses effets et mettra en péril l'AFA elle-même. En effet, la réponse est à trouver du côté d'une réforme globale de l'adoption, au niveau interministériel, avec la participation des trois ministères concernés.

Madame Joëlle VOISIN remercie le personnel pour le travail accompli dans le cadre de la préfiguration. Elle souhaite continuer à travailler en interne sur la nouvelle façon de procéder. Le rythme de réunions changera, car les délais sont moins contraints. En revanche, les objectifs devront être redéfinis.

La Présidente prévoit donc à l'avenir une réunion impliquant toutes les parties prenantes : départements, associations et Etat, afin de réfléchir notamment à l'avenir des départements qui ont un rôle essentiel dans la protection de l'enfance. L'intérêt du GIP est justement de représenter l'ensemble de ces acteurs.

Madame Joëlle VOISIN insiste également sur le bon fonctionnement de l'AFA, quoi que les journalistes aient pu écrire à ce sujet. Enfin, constatant l'impossibilité à ce stade de présenter des travaux plus avancés pour l'Assemblée générale du 17 novembre, elle propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

IV. Délibération N°6/2016 relative au Budget Rectificatif N°1

Monsieur Éric ROUYEZ indique que le dossier budgétaire comprend une note de présentation et les tableaux habituels, dont certains sont communiqués à titre informatif et les autres soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Pour rappel, le Conseil d'administration du 2 décembre 2015 et l'Assemblée générale du 8 décembre avaient adopté un budget initial mentionnant 2 876 647 euros de recettes, 2 587 647 euros d'autorisations d'engagement et 2 866 647 euros de crédits de paiement pour les dépenses, avec un résultat budgétaire prévisionnel de 10 000 euros. Le budget était présenté à l'équilibre, avec un résultat patrimonial de 0 euro.

Le 18 juillet 2016, le directeur général de la Cohésion sociale a notifié par courrier à Madame Joëlle VOISIN le montant pour l'exercice 2016 de la subvention, à savoir 2 436 647 euros, soit un montant en diminution de 50 000 euros par rapport au budget initial, lui-même déjà construit sur la base d'une diminution de la subvention de plus de 144 379 euros par rapport à 2015. Le budget rectificatif numéro 2 prend en compte cet élément, tandis que les dépenses sont inchangées. Au final, il faut donc prévoir un prélèvement sur le fonds de roulement pour maintenir l'équilibre. Par conséquent, le résultat prévisionnel sera déficitaire. Le budget rectificatif numéro 2 prévoit une subvention diminuant de 2 % par rapport au budget initial ; les autres produits sont inchangés.

Plus précisément, les recettes du budget rectificatif atteignent 2 826 647 euros, soit 50 000 euros de moins (moins 1,74 %) que le budget initial. Si les dépenses sont inchangées, c'est qu'elles étaient déjà engagées pour la plupart au moment où la modification des recettes était annoncée. En outre, une partie des dépenses est largement incompressible (location de locaux, achat de consommables, dépenses énergétiques, téléphonie...), sans compter qu'un effort important de baisse des dépenses avait été consenti par le passé.

Pour maintenir l'équilibre budgétaire, il faudra prévoir un prélèvement sur le fonds de roulement de l'ordre de 40 000 euros. Les fonds de roulement restent néanmoins à un niveau élevé en fin d'exercice (plus de 1,752 million d'euros). La situation financière le permet.

Madame Joëlle VOISIN constate que la baisse de la subvention de 50 000 euros entraîne une ponction de 40 000 euros seulement du fonds de roulement.

Madame Martine FITAN confirme que le fonds de roulement présente un niveau suffisant pour absorber le déficit.

Madame Isabelle GRIMAUULT le constate également. Cependant, le contexte général des finances publiques doit conduire à une réflexion structurelle sur certains aspects, d'autant plus que le rapprochement entre le GIPED et l'AFA est reporté.

Madame Joëlle VOISIN rappelle que la fin du bail des locaux actuels se profile – il est prévu pour la fin 2017.

Madame Cécile BRUNET-LUDET demande si le niveau aussi élevé du fonds de roulement est nécessaire pour l'AFA.

Madame Isabelle GRIMAULT précise que nombre de structures publiques comparables sont soumises aux mêmes contraintes que l'AFA. Par ailleurs, le fonds de roulement doit permettre de faire face à six mois de dépenses.

La délibération N°6/2016 relative au Budget Rectificatif N°1 est approuvée.

V. Délibération N°7/2016 relative au Budget Initial 2017

Monsieur Éric ROUYEZ rappelle que les tableaux sur les autorisations d'emploi, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier et la situation patrimoniale sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les autres ont un caractère informatif. Par ailleurs, la note de présentation du budget a objet multiple, et notamment : expliciter les choix budgétaires au regard du contexte et des missions de l'agence, et de retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial et les réalisations, d'analyser les équilibres généraux et démontrer la soutenabilité du budget. Celui-ci est établi conformément à la circulaire du 20 août 2015 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs d'Etat. Le budget initial 2017 est construit sur la base des missions prévues dans la convention constitutive de l'AFA et des objectifs fixés par la Convention d'objectifs 2015-2017.

Les actions prévues s'inscrivent dans la continuité de celles présentées en 2015 et 2016. L'enjeu est de maintenir la qualité de service vis-à-vis des candidats à l'adoption et des partenaires de l'AFA, tout en optimisant les ressources disponibles.

Les actions prévues en 2017 visent à :

- optimiser le nombre d'adoptions ;
- renforcer l'accompagnement des candidats ;
- renforcer l'appui aux départements ;
- optimiser le pilotage interne ;
- contribuer à la réflexion engagée par l'Etat sur l'évolution du service public de l'adoption – il faut noter que les travaux autour du projet de rapprochement de l'AFA et du GIPED s'inscrivaient dans ce cadre.

Le budget s'inscrit dans un contexte de subventionnement contraint. Alors que l'annexe financière du dernier contrat d'objectifs prévoyait une stabilisation de la dotation, au début septembre, une baisse supplémentaire de celle-ci était annoncée.

Monsieur Éric ROUYEZ précise que le budget présenté en bureau se fondait sur la réalisation du rapprochement avec le GIPED en 2017. Finalement, l'abandon de ce projet se conjugue à l'absence de marges de manœuvre pour réaliser des économies. C'est notamment le cas sur les dépenses « de support » - ainsi, l'an dernier, l'AFA avait déjà restitué une partie de ses locaux.

Si d'aventure, des économies supplémentaires étaient demandées pour 2017, les décisions stratégiques seraient mises en cause. Il faudrait notamment envisager de fermer des implantations à l'étranger ou de supprimer des postes.

Le budget présenté au bureau était déséquilibré, mais soutenable. Selon ce document, les capacités de l'Agence étaient maintenues en 2017, puis, dès 2018, des économies

étaient recherchées grâce à la mutualisation avec le GIPED. Notamment, le cadre du nouveau GIE aurait permis une révision de l'organisation. Etant donné le changement de contexte et la prévalence de l'incertitude, le budget n'a pas été modifié pour l'heure. Aucune demande n'a été émise dans ce sens. Néanmoins, il faut rappeler que depuis le début du mouvement de baisse de la dotation, l'incertitude sur l'avenir de l'AFA a causé des effets très dommageables : arrêt des investissements, détérioration des capacités d'intervention, détérioration des outils de travail des personnels, suppressions de postes (celui de directeur adjoint l'an passé, par exemple), difficultés pour les agentes à se projeter, etc. Cette situation serait difficilement tenable dans le temps. Clairement, le niveau de subvention n'est plus en cohérence ni avec les missions ni avec l'organisation de l'AFA.

Il faudra donc sans doute, en 2017, mener un important travail de réflexion, notamment sur le modèle économique de l'AFA et l'éventuelle tarification des services aux familles, sans oublier les possibilités de repenser l'organisation, les missions et les implantations de l'AFA.

Quoi qu'il en soit, le budget n'a pas été modifié depuis sa présentation au bureau. Il est en déséquilibre mais reste soutenable étant donné l'importance des fonds de roulement.

Les recettes sont présentées selon trois catégories : la subvention pour charges de service public, l'intermédiation et les autres recettes. La subvention inscrite dans le projet de loi de finances 2017 s'élève à 2 562 877 euros, avec un taux de réserve de 8 %, ce qui donne lieu à une subvention après réserve de 2 357 846 euros. Entre 2013 et 2017, elle a diminué de 21 % environ. Les autres recettes (produits liés à l'envoi des dossiers dans les pays, à l'intermédiation...) sont réévaluées pour tenir compte de la sous-réalisation chronique des montants escomptés. Les dépenses correspondantes sont, elles, inchangées.

Les recettes « exécutées » en 2013 avoisinaient les 3 millions d'euros, contre 2,6 millions d'euros d'inscrits au budget pour 2017 (9 % de moins qu'en 2016).

Du côté des dépenses, les autorisations de dépenses sont réparties entre trois types de dépenses : personnel, fonctionnement, investissement, mais aussi selon leur destination : international, information, conseil, soit des postes couvrant notamment l'accompagnement et le suivi des candidats en France ainsi que le travail avec les conseils départementaux et support. Les dépenses liées aux fonctions support sont celles ne pouvant être rattachées directement à une activité.

Les crédits inscrits au budget relèvent à la fois des autorisations d'engagements correspondant à la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année, et des crédits de paiement qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être payées dans l'année. Les premières s'élèvent à 2 446 000 euros pour 2017 contre 2 587 647 euros l'exercice précédent, et les seconds à 2 725 000 euros pour 2017 contre 2 866 647 euros en 2016.

Les dépenses de personnel représentent 66 % du total, contre 33 % pour les dépenses de fonctionnement, 1 % pour les investissements. Par destinations, le support totalise 33 % contre 67 % pour les activités.

Les dépenses de personnel sont stables, bien en deçà des plafonds d'emploi accordés. Ainsi, 49 emplois sont prévus compte tenu du plafond et du hors plafond (correspondants locaux à l'étranger et contrats d'insertion), pour un effectif réel de 39,3 équivalents temps plein pour 2017. Les légères variations par rapport à 2016 s'expliquent à la fois par des modifications du temps de travail de certains agents passant de 80 à 100 % à leur retour de congé maternité, et par le passage à 100 % d'un CNE au Pérou, du fait du niveau d'activité dans ce pays.

La masse salariale est stable (elle augmente très légèrement, passant de 1,8 million d'euros à 1,815 million d'euros). Aucun recrutement n'est prévu. Aucune suppression de poste n'est prévue non plus. En revanche, il faudra tenir compte de l'augmentation liée à l'ancienneté de certains agents, d'une augmentation des points d'indice pour les fonctionnaires en détachement et du renouvellement pour les agents mis à dispositions impliquant un changement d'indice et de grade. Depuis trois ans, néanmoins, la masse salariale est très stable, après une année 2014 assez atypique du fait de vacances de postes assez longues notamment.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le budget initial prévoit 611 000 euros d'autorisations d'engagements pour 2017, afin de faire fonctionner l'agence, de payer pour les locaux, le fonctionnement courant, etc. Les loyers ne sont pas compris dans ces autorisations, qui couvrent en revanche l'intermédiation. Ainsi, au final, il reste 400 000 euros, soit un niveau très bas, pour couvrir à la fois : les frais de déplacement des agents à l'international, les dépenses des représentations internationales, les contrats informatiques dont la gestion de la base de données ou le système de visioconférence pour les formations, etc. soit pour beaucoup, des dépenses contraintes.

Madame Joëlle VOISIN s'enquiert du coût du loyer.

Monsieur Éric ROUYEZ indique que l'ensemble des charges liées aux locaux (y compris l'entretien) atteint environ 300 000 euros. Le coût de fonctionnement inhérent aux fonctions support est pour sa part de 420 000 euros dont la partie réservée aux locaux. *In fine*, la marge de manœuvre est des plus réduites.

Dans le cadre du projet de rapprochement, les services ont commencé à étudier des projets de déménagement. Des tarifs indicatifs ont été évoqués, correspondant à des locaux moins onéreux mais accessibles et suffisamment commodes. Les économies possibles avoisinaient les 50 à 80 000 euros. Il est évident que de tels chiffres restent à affiner.

Monsieur Éric ROUYEZ précise qu'ils se situaient dans le quartier de Montparnasse. Les dépenses de fonctionnement diminuent par rapport à 2015. Les dépenses d'activité, à l'inverse, restent globalement stables. Malgré des marges de manœuvre des plus réduites, il faudra réfléchir à un nouveau plan d'économies.

En 2017, une baisse des dépenses de 5 % est budgétée par rapport au budget initial de 2016. Le résultat prévisionnel budgétaire s'établirait à moins 117 154 euros en fin d'année, contre moins 142 154 euros pour le résultat patrimonial. L'ensemble des indicateurs financiers marque une dégradation, y compris la capacité d'autofinancement étant donné un prélèvement sur le fonds de roulement ne remettant néanmoins pas en cause l'équilibre global.

Madame Joëlle VOISIN constate que le budget est en déséquilibre, ce qui n'est pas conforme aux règles de gestion habituelle, sans poser pour autant de problème économique.

Madame Bérengère POLETTI indique qu'en tant que comptable, elle accueille la présentation de Monsieur Éric ROUYEZ avec un certain scepticisme. Force est de constater que la situation de l'adoption internationale est dramatique, avec un effondrement des capacités d'adopter au niveau international. Or la perte de marge de manœuvre de l'AFA est avancée comme raison expliquant la baisse de capacités, au lieu des politiques des pays concernés elles-mêmes. En tout état de cause, **la Vice-présidente** suggère de mettre en regard l'évolution du budget et le nombre d'adoptions, pour obtenir une vision comptable sans doute moins dégradée que celle qui a été présentée. Elle s'interroge enfin sur la stabilité des dépenses de fonctionnement, qui ne semble pas en ligne avec l'évolution du nombre d'adoptions.

Madame Béatrice BIONDI souligne que le paysage de l'adoption internationale a changé de façon considérable pendant son mandat entamé il y a 8 ans. En 2009-2010, le nombre des adoptions internationales a chuté drastiquement. En outre, le profil des enfants a été modifié. Ainsi, l'Agence permet aujourd'hui aux familles françaises d'adopter des enfants qui présentent pour 70 % d'entre eux des besoins spécifiques. Ce changement de profil a conduit la Directrice générale à réorienter le travail de l'Agence pour consacrer une bonne part de son énergie à la préparation des familles. En 2009, l'AFA était essentiellement un opérateur imbriqué dans un ensemble de procédures. Aujourd'hui, elle travaille au moins autant à la préparation des familles. En 2015, par exemple, 1 000 familles ont été préparées par l'Agence. Dans certains cas, ne voulant pas exposer les familles à des échecs à l'adoption, elle prépare les familles à faire le deuil de leur projet.

Madame Joëlle VOISIN observe un changement des missions de l'Agence.

Madame Cécile BRUNET-LUDET souligne qu'aujourd'hui on a 18000 agréments 800 adoptions à l'international et 800 national. De façon aberrante, le régime des agréments reste le même d'où cette situation pour l'agence qui est amené à aider les familles à renoncer.

Madame Bérengère POLETTI trouve aberrant que des familles soient amenées à adopter à l'international des enfants à besoins spécifiques alors que les départements suivent un nombre conséquent d'enfants à besoins spécifiques qui est en train d'exploser et qui reste à la charge des départements.

Madame Béatrice BIONDI partage ce propos. C'est pourquoi elle a fait valoir devant le Conseil National de l'Adoption l'argument selon lequel l'AFA pourrait proposer ses services aux départements afin d'aider ceux qui le souhaitent à faire adopter les enfants à besoins spécifiques français.

La Présidente confirme que amener les familles à renoncer à un projet d'adoption peut être socialement utile et que les moyens existants de l'agence devraient être mis à la disposition des départements sur le plan de l'adoption nationale.

Madame Cécile BRUNET-LUDET ajoute que ce n'est pas l'AFA qu'il faut réformer, mais l'ensemble du système d'adoption en France. Il est tout de même aberrant de parvenir à une situation où l'AFA est subventionnée pour aider des familles à abandonner leur projet d'adoption.

Madame Joëlle VOISIN précise qu'une telle situation n'est pas représentative de tous les cas de figure. Il y a tout l'amont et tout l'aval avec le suivi post adoption.

Madame Bérengère POLETTI suit le raisonnement de la Présidente mais indique qu'il s'agit d'un raisonnement d'échappement. L'AFA est confrontée à une problématique qui fondait son existence mais qui finalement se transforme complètement et l'Agence s'adapte. Mais cette adaptation finalement doit se faire en amont de l'Agence car on assiste à un dysfonctionnement complet de l'adoption en France.

Madame Isabelle GRIMAULT se félicite d'entendre des arguments en faveur du rapprochement entre les deux opérateurs. On est dans cet enjeu-là : rapprocher deux instances opérateur au service de l'Etat et des départements. La réforme de l'adoption est un sujet compliqué qui n'a pu être mis en œuvre au cours de cette mandature. La proposition de Loi ne sortira sans doute pas à court terme.

Madame Cécile BRUNET-LUDET souligne que la dernière réforme du gouvernement n'a pas fonctionné notamment car les associations ont eu le sentiment – d'ailleurs fondé – de ne pas avoir pu exprimer des arguments qu'elles portaient pourtant depuis des années devant le Conseil Supérieur de l'Adoption. De manière générale, le manque d'association des acteurs en amont est patent.

Madame Bérengère POLETTI se demande comment les associations adaptent leur budget et leur fonctionnement à l'évolution de l'adoption internationale.

Madame Marie-Claude RIO souligne qu'il faut distinguer les associations de parents et les opérateurs privés que le vocable « associations » tend à amalgamer. La modification de l'adoption impacte tant les opérateurs privés que publics, avec des contraintes budgétaires considérables. Aujourd'hui, chacun s'interroge sur l'avenir, tant les changements sur les cinq dernières années ont transformé le paysage de l'adoption.

Par ailleurs, il ne serait pas pertinent d'étudier les moyens de la FFOAA relativement au nombre d'enfants adoptés, non seulement car le travail de préparation concerne un éventail large de familles et pas uniquement celles dont le projet débouche positivement à court terme, mais aussi car les opérateurs effectuent un suivi postérieur à l'adoption. Aujourd'hui, 2 000 dossiers sont actifs dans la FFOAA. A ce sujet, il faut rappeler notamment que ces dossiers restent actifs jusqu'à la majorité des enfants, puisqu'en effet, ceux-ci restent susceptibles d'être adoptés jusqu'à leur 18 ans.

Madame Bérengère POLETTI souhaite savoir comment s'effectue la répartition des candidats à l'adoption, entre le secteur public et les opérateurs privés.

Madame Marie-Claude RIO indique que les OAA sont très sollicités. Ils enregistrent des familles, et en rejettent d'autres, dont un certain nombre se tourne sans doute vers l'AFA. Ainsi, les OAA opèrent une sélection. Certaines familles ne sont enregistrées par aucun opérateur.

Madame Christine du REAU rappelle que l'AFA a justement été créée à partir de ce constat, y compris pour accompagner des familles qui, au final, ne seront pas en mesure d'adopter. La balance chiffrée de l'AFA est de 7000 familles, 1000 dossiers dans les pays d'origine et 2700 dossiers en suivi post adoption.

Madame Cécile BRUNET-LUDET craint que cela entretienne l'illusion de certaines familles.

Madame Bérengère POLETTI prône une réforme impliquant tous les acteurs. Aujourd'hui, le manque de cohérence l'emporte.

Madame Marie-Claude RIO la met en garde contre l'uniformité qui risquerait d'étouffer les initiatives locales, qui peuvent pourtant servir à innover.

Madame Berengère POLETTI souhaite savoir si la décision prise par la ministre la semaine passée et les nouvelles perspectives que l'on a, vont impacter le budget prévisionnel de l'AFA.

Madame Isabelle GRIMAULT indique qu'un avis favorable du CBCM a été rendu sur la présentation qui a été faite au bureau. Compte tenu de cet avis, une réponse favorable sera faite par la DGCS. En effet, une réduction et une mesure budgétaire a été prise récemment par un arbitrage du cabinet sur l'ensemble du budget qui a contraint à la présentation qui a été très bien faite sur le budget initial et il sera voté ainsi par la DGCS.

Madame Joëlle VOISIN demande à la DGCS si elle a une réponse au message adressé par l'AFA demandant s'il pouvait y avoir une révision de la position prise sur la réserve ?

Madame Isabelle GRIMAULT indique que pour l'instant la DGCS applique une réserve de 8 % sur la totalité à savoir personnel et fonctionnement.

Madame Joëlle VOISIN rappelle que ce n'est pas conforme à la circulaire, qu'elle a écrit à Monsieur VINQUANT. A ce jour, elle n'a pas reçu de réponse.

Le budget prévisionnel 2017 est adopté.

VI. Délibération N°8/2016 relative aux produits des familles

Madame Florence MARFAING indique que la délibération porte sur la mise à jour des frais d'envoi. La dernière mise à jour avait eu lieu en février 2016. Il est nécessaire d'actualiser les frais d'envoi pour la Chine, lesquels passent de 56 à 85 euros pour l'envoi d'un dossier complet (65 euros pour les envois de documents post adoption). La mise à jour concerne également le Chili, le tarif de 150 euros étant nécessaire désormais pour les envois Fedex pour le suivi post adoption. Une troisième mise à jour est présentée par Madame Florence MARFAING.

La délibération N°8/2016 relative aux produits des familles est adoptée.

VII. Situation internationale

Madame Florence MARFAING indique qu'au 30 septembre 2016, 133 adoptions sont enregistrées, contre 137 l'an passé à la même date. La baisse se limite à 3 %. A la fin d'année, une baisse devrait être constatée, qui serait moins importante que lors des exercices précédents.

La charge d'activité n'a pas changé. Elle a même augmenté pour chaque adoption étant donné la complexification des dossiers. La répartition des adoptions par zone géographique est présentée dans la note jointe au dossier d'information. **Madame Florence MARFAING** dénombre 35 adoptions en zone Europe (contre 41 en 2015). Dans la zone Afrique et Caraïbes, les chiffres s'élèvent respectivement à 21 et 25. Ici, la baisse est essentiellement due à la situation au Mali, et pour une part moins importante à celle observée en Haïti. En Asie, 30 adoptions sont enregistrées au 30 septembre 2016 contre 29 l'an passé à la même date. Un déplacement en Chine est indispensable pour maintenir la coopération. Le pôle Amériques reste la première source d'adoptions pour l'Agence, avec 45 adoptions au 30 septembre contre 42 l'an passé. Un très fort investissement a porté sur le Pérou, qui s'est traduit par une augmentation de l'activité de l'Agence concernant ce pays. Depuis, les problèmes rencontrés par des Américains dans ce pays (des cas de maltraitance ont été signalés), l'autorité centrale péruvienne fait preuve de la plus grande vigilance.

Madame Florence MARFAING signale également un programme dédié « Vacaciones de verano » en Colombie, consistant à accueillir, dans un premier temps, des enfants en vacances, en vue de leur adoption ultérieure. Ce programme est très encadré par les autorités locales, l'AFA et les départements participants. Il sera également mis en place avec les Philippines, à partir d'un projet pilote « Hosting programm » avec quatre familles. Au gré de ce projet, les enfants se sont rendus en juillet dans les familles. In fine, ils se sont positionnés favorablement sur leur adoption, tout comme les familles. L'Agence espère que ces projets pourront aboutir.

Une intervenante s'enquiert de l'âge des enfants concernés par cette opération.

Madame Florence MARFAING répond qu'ils ont entre 8 et 10 ans. Elle souligne la nécessité de poursuivre le travail de veille avec les partenaires locaux, notamment pour identifier de nouvelles implantations potentielles. Depuis le début d'année, deux missions exploratoires ont ainsi eu lieu en Inde et au Brésil. Ces projets d'implantation avaient été suspendus. Ils sont aujourd'hui réétudiés.

Madame Cécile BRUNET-LUDET précise que s'agissant des pays en guerre (Syrie...), les normes internationales et l'éthique interdisent d'exploiter la situation pour tenter de maximiser les adoptions provenant de ces pays. De fait, par le passé, la France a pu être « montrée du doigt » par des pays scandinaves pour avoir contrevenu aux normes sur le sujet. La France ayant ratifié la Convention La Haye, elle est tenue de la respecter.

Madame l'Ambassadrice rappelle qu'au 30 septembre, compte tenu de la situation exceptionnelle de la République Démocratique du Congo, plus de 200 enfants sont arrivés de ce pays. La hausse des chiffres est à la fois considérable et exceptionnelle. Ainsi, 761 visas ont été délivrés au mois de septembre. Toutefois, il est préférable de s'en tenir à des chiffres ne prenant pas en compte ces éléments exceptionnels. Excepté les arrivées depuis la République Démocratique du Congo, 549 visas ont été délivrés au 30 septembre 2016, contre 565 l'an passé à la même date. La tendance marque une légère baisse. Néanmoins, globalement, le niveau des adoptions internationales se maintient sur l'année quoiqu'à un niveau très bas historiquement, ceci alors qu'au cours des années précédentes, 20 à 25 % de diminution étaient enregistrés. Il semble qu'un mouvement de stabilisation s'impose.

L'analyse par pays fait toutefois apparaître une baisse importante des adoptions d'enfants russes. Ceux-ci n'étaient que 19 à la fin septembre contre 51 en 2015 sur l'année pleine. Il n'est pas possible de connaître à ce stade le pourcentage d'adoptions individuelles parmi les 19 cas précités. Par ailleurs, la Colombie voit sa part continuer d'augmenter (52 adoptions au 30 septembre). Les quotas ne sont pas encore atteints néanmoins par rapport au nombre de dossiers présentés par OAA.

Madame Béatrice BIONDI souligne qu'elle a rencontré le consul général et le chargé d'affaires à l'Ambassade de France à Moscou lesquels ont confirmé qu'à l'heure actuelle, les régions russes sont réticentes à faire adopter des enfants. Les blocages proviennent clairement des hautes sphères politiques en Russie. A ce jour, la coopération entre la France et ce pays a totalement cessé.

Madame l'Ambassadrice y voit l'effet d'une politique très patriotique de la part de l'Etat russe, dans un contexte démographique particulièrement défavorable.

Madame Joëlle VOISIN précise que pour autant, les enfants non adoptés à l'international ne le sont pas non plus par des familles russes.

Madame Odile ROUSSEL indique que ce pays tente de développer l'adoption nationale. Le problème est que les familles adoptantes sont motivées financièrement, et que l'aide qui leur est versée s'arrête après quelques années.

En l'absence de questions diverses, Madame Joëlle VOISIN clôt le Conseil d'administration.

La Présidente du Conseil d'Administration

La Directrice générale

Madame Joëlle VOISIN

Madame Béatrice BIONDI